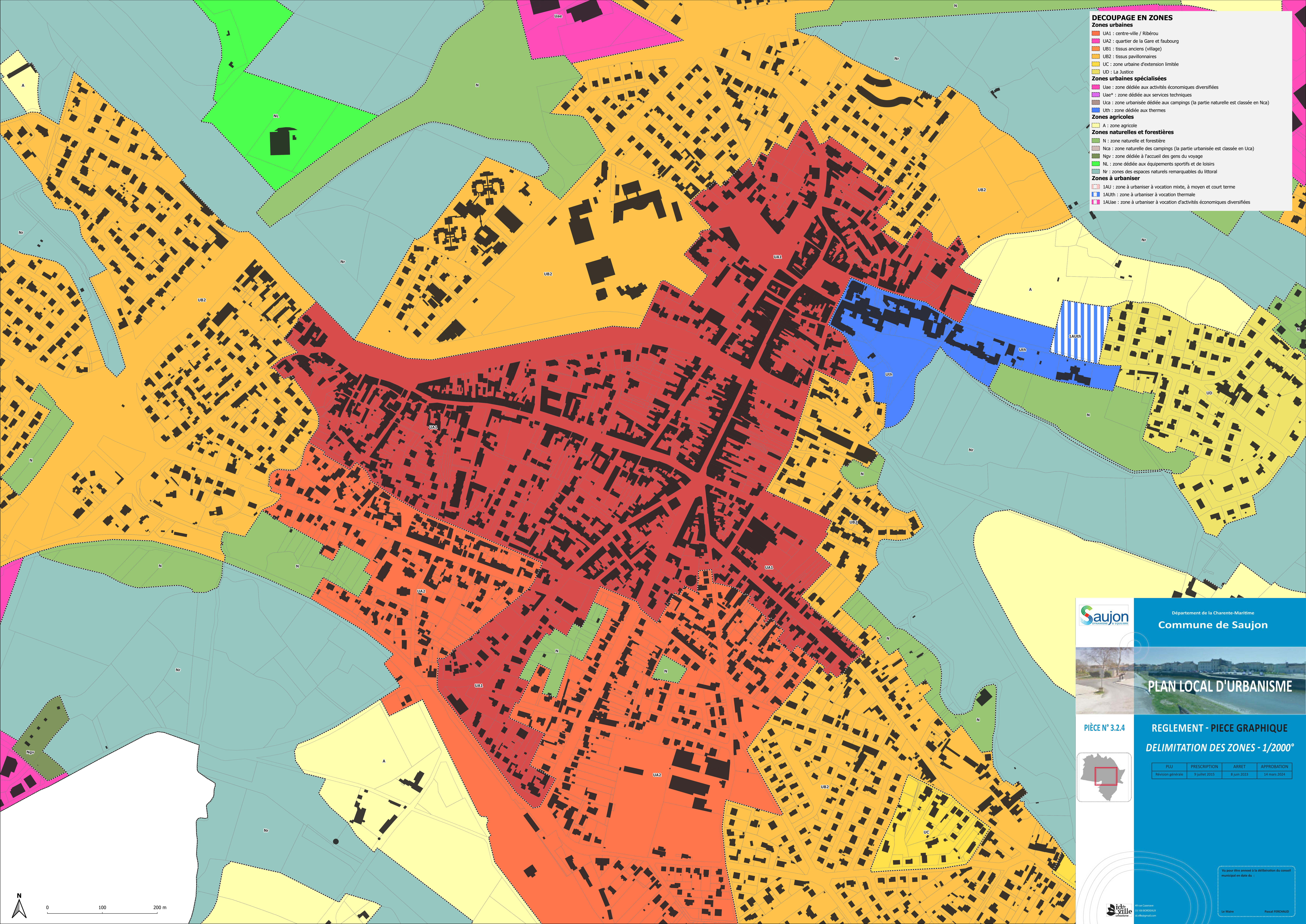




DECOUPAGE EN ZONES
Zones urbaines

- UA1 : centre-ville / Ribérou
- UA2 : quartier de la Gare et faubourg
- UB1 : tissus anciens (village)
- UB2 : tissus pavillonnaires
- UC : zone urbaine d'extension limitée
- UD : La Justice

Zones urbaines spécialisées

- Uae : zone dédiée aux activités économiques diversifiées
- Uae* : zone dédiée aux services techniques
- Uca : zone urbanisée dédiée aux campings (la partie naturelle est classée en Nca)
- Uth : zone dédiée aux thermes

Zones agricoles

- A : zone agricole

Zones naturelles et forestières

- N : zone naturelle et forestière
- Nca : zone naturelle des campings (la partie urbanisée est classée en Uca)
- Ngv : zone dédiée à l'accueil des gens du voyage
- NL : zone dédiée aux équipements sportifs et de loisirs
- Nr : zones des espaces naturels remarquables du littoral

Zones à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser à vocation mixte, à moyen et court terme
- 1AUth : zone à urbaniser à vocation thermique
- 1AUae : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques diversifiées



Département de la Charente-Maritime
Commune de Saumon



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3.2.4

REGLEMENT - PIECE GRAPHIQUE DELIMITATION DES ZONES - 1/2000°

PLU	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
Révision générale	9 juillet 2015	8 juin 2023	14 mars 2024



49 rue Camille
17100 BOURGNEUF
05 49 59 01 21

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal en date du :

Le Maire: Pascal FERCHAUD